



## Rupture de PACS qui tourne mal

Par **bichnou**, le 17/05/2013 à 20:27

bonjour,  
suite a une rupture de pcs de ma conjointe il y a 3 ans (tromperie de sa part)  
elle est partie est m'a fait enlever le pacs de la nous avons fait une separation de biens a la miabile  
apres trois an je déménage et elle me reclame pleins d'objet et d'affaire.  
que dois je faire

Par **amajuris**, le 17/05/2013 à 20:35

bjr,  
ce n'était pas votre conjointe puisque vous étiez pacsé mais votre partenaire et il n'y a pas d'obligation de fidélité dans le pacs.  
si vous vous êtes séparés à l'amiable, votre ex partenaire ne peut rien vous réclamer surtout au bout de 3 ans.  
en matière de meubles, possession vaut titre, donc juridiquement les objets que vous avez vous appartiennent.  
si elle n'est pas satisfaite, elle doit passer par la cas tribunal.  
cdt

Par **bichnou**, le 17/05/2013 à 20:41

merci de cette réponse, alors un dernière question apres dissolution peut on revenirtrois en

apres réclamer des objets que nous avons partagés sachant que les factures était au deux noms mais qua la place je lui ai vendu une voiture 2000 euros moins cher que la cote pour compensé merci